



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2005
Français
Original: anglais

Cinquième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1602 (2005) du Conseil de sécurité en date du 31 mai 2005, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) jusqu'au 1^{er} juin 2005 et m'a prié de lui présenter, pour le 15 novembre 2005, des recommandations sur le rôle que les Nations Unies pourraient jouer pour appuyer le Burundi, y compris sur l'éventuelle adaptation du mandat et des effectifs militaires de l'ONUB, en fonction des progrès accomplis sur le terrain. On y trouvera un exposé des principaux faits concernant la consolidation de la paix au Burundi survenus depuis mon rapport précédent, daté du 14 septembre 2005 (S/2005/586).

II. Mission d'évaluation

2. Une mission d'évaluation pluridisciplinaire des Nations Unies s'est rendue au Burundi du 16 au 23 octobre 2005. Conduite par le Département des opérations de maintien de la paix, elle comprenait des représentants du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de la Banque mondiale. Sous la direction de mon Représentant spécial, et collaborant avec l'ONUB et l'équipe de pays des Nations Unies, la mission a évalué les conditions de sécurité sur le terrain, l'ensemble du processus de consolidation de la paix et de relèvement national, et le rôle que les Nations Unies pourraient jouer pour appuyer ces efforts au cours de la phase suivante.

3. Les membres de la mission se sont entretenus avec divers représentants des parties burundaises et internationales intéressées. Les premier et deuxième Vice-Présidents, Martin Nduwimana et Alice Nzomukunda, le Président du Sénat, Gervais Rufyikiri, et plusieurs autres ministres les ont reçus et leur ont exposé leurs vues sur l'ensemble de la situation dans le pays et la région et sur les principaux défis à relever par le pays.



III. Évolution de la situation politique

4. Au cours de la période à l'examen, plusieurs pas ont été faits pour promouvoir le processus de paix, dont le bon déroulement des élections tenues au niveau de la *colline* (village) et les progrès accomplis dans le désarmement et la démobilisation des ex-combattants, en particulier les milices civiles. Le taux de rapatriement des réfugiés a encore augmenté et les activités de réinstallation des intéressés et des personnes déplacées se sont poursuivies. Par ailleurs, le Gouvernement du Président Pierre Nkurunziza a commencé à définir ses tâches prioritaires. Malgré les efforts du Gouvernement et des partenaires internationaux, les Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) d'Agathon Rwasa sont restées en marge du processus de paix. Le groupe armé a lancé de violentes attaques contre les forces gouvernementales et des civils innocents et les affrontements se sont poursuivis entre la Force de défense nationale (FDN) et les FNL, en particulier dans certaines provinces de l'ouest.

5. Les élections tenues au niveau de la *colline* le 23 septembre 2005 ont été couronnées de succès : 44 724 candidats indépendants s'y sont disputé 14 560 postes d'administrateurs de colline, au cours d'un scrutin qui s'est déroulé dans un climat généralement pacifique et a été marqué par une participation modérée des électeurs. L'ONUB avait apporté une aide technique et logistique à la Commission électorale nationale indépendante pour organiser cette consultation et travaillé en coordination étroite avec le Gouvernement pour assurer la sécurité pendant le vote. La conduite des élections des collines a conclu le processus électoral national entamé le 28 février, avec la tenue du référendum sur la constitution post-transition.

6. Le nouveau Cabinet s'est réuni pour la première fois le 9 septembre, et a provisoirement retenu les priorités suivantes pour le Gouvernement : rétablissement de la paix et de la démocratie; achèvement de la réforme du secteur de la sécurité; lutte contre la corruption; amélioration des conditions de vie de la population burundaise; règlement des questions de sécurité, y compris la réduction des taux de criminalité; et promotion de la coopération régionale. Des dispositions ont été prises pour maîtriser les dépenses publiques et des mesures de responsabilisation ont été adoptées pour les responsables gouvernementaux, qui doivent désormais déclarer leurs avoirs financiers. Par ailleurs, le Président Nkurunziza et les membres du Cabinet ont entrepris des missions de consultation dans l'ensemble du pays, pour prendre la mesure des principaux problèmes qui assaillent la population.

7. Après que le Président eut annoncé, le 26 août, que l'enseignement primaire serait gratuit au Burundi, une augmentation notable des inscriptions à l'école primaire a été enregistrée en septembre.

8. La période à l'examen a également été marquée par certaines frictions dans le monde politique. Peu de temps après son élection, le 29 octobre, au poste de président du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), Léonce Ngendakumana a annoncé que son parti envisageait de quitter le Gouvernement si le processus décisionnel ne s'ouvrait pas davantage. Le 4 novembre, le groupe parlementaire du FRODEBU a publié une déclaration dans laquelle il déplorait l'arrestation arbitraire de certains de ses membres accusés d'appartenir aux FNL. Aussi bien les dirigeants du FRODEBU que ceux du parti de l'Unité pour le progrès national (UPRONA) ont continué à faire part de leur inquiétude concernant les

restrictions qui semblaient s'appliquer en ce qui concerne la participation à la vie politique.

9. Le 30 octobre, le Conseil national pour la défense de la démocratie (Nyangoma) a publié une déclaration adressée au Gouvernement, déplorant la persistance de l'insécurité dans le pays, y compris les cas d'arrestation arbitraire, de torture et de violation des droits de l'homme, malgré les promesses qui avaient été faites d'améliorer concrètement la situation des droits de l'homme après la période de transition.

Contacts avec les Forces nationales de libération

10. Depuis qu'il est installé, le Gouvernement a déclaré à maintes reprises son intention de dialoguer avec les FNL et, en septembre, il a chargé une équipe de négocier avec ce groupe. Toutefois, les FNL ont envoyé, par l'intermédiaire de leur porte-parole, des messages contradictoires. Le 10 septembre, après avoir précédemment déclaré que son mouvement ne reconnaissait pas le Gouvernement et ne négocierait pas avec lui, le porte-parole a indiqué que le groupe armé ne négocierait qu'avec la participation de la communauté internationale. Le 14 septembre, il a annoncé qu'une délégation de 80 personnes avait été constituée pour participer à des négociations. Les FNL ont en outre demandé que, préalablement à ces négociations, une enquête soit menée sur les violations de l'accord de cessation des hostilités conclu le 15 mai avec le Gouvernement de transition. Le 8 octobre, des éléments se réclamant des FNL, conduits par Jean-Bosco Sindayigaya, ancien adjoint d'Agathon Rwasa (le dirigeant du mouvement), a proclamé que la direction du groupe armé avait été suspendue et que cette nouvelle faction était disposée à négocier avec le Gouvernement. La situation concernant la direction des FNL reste floue.

11. Le 6 octobre, le Gouvernement a annoncé qu'à moins que le groupe armé accepte d'entamer des négociations avant le 31 octobre il prendrait les mesures voulues pour l'amener à la table des négociations de gré ou de force. Le 29 octobre, le Président Nkurunziza a annoncé que des dispositions seraient prises pour réprimer les activités des FNL, en indiquant que la question de ces dernières serait réglée dans les deux mois.

12. Pendant ce temps, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a continué à faciliter les pourparlers entre le Gouvernement et les FNL, ainsi que l'avait demandé l'Initiative de la région des Grands Lacs pour la paix au Burundi.

Aspects régionaux

13. Lors d'une réunion tenue le 16 septembre à New York, le Burundi est devenu membre de la Commission mixte tripartite, dont les travaux sont facilités par les États-Unis d'Amérique et qui regroupe la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et l'Ouganda. La nouvelle Commission tripartite plus un est convenu de maintenir une pression militaire et diplomatique sur toutes les milices présentes sur le territoire des États qui la composent, afin de garantir le désarmement et le rapatriement ou la réinsertion de leurs membres, et d'imposer des sanctions aux groupes armés qui refuseraient de déposer volontairement leurs armes avant le 30 septembre.

14. Lors d'une réunion de la Commission tripartite plus un tenue à Kampala le 21 octobre, les Gouvernements burundais, congolais, rwandais et ougandais ont décidé de prendre des mesures contre les groupes armés opérant dans l'est de la RDC et dans les pays voisins, y compris les FNL. Ils envisageaient notamment de poursuivre et d'extrader les dirigeants de ces groupes et de leur imposer des interdictions de voyager et des restrictions financières, ainsi que la possibilité de qualifier lesdits groupes de terroristes.

Forum des partenaires du Burundi

15. Après un exposé au Conseil de sécurité le 18 septembre, mon Représentant spécial a poursuivi les consultations avec le Gouvernement burundais et des partenaires internationaux sur le Forum des partenaires du Burundi. L'ONUB a organisé une réunion informelle, à Bujumbura le 18 octobre, pour donner le coup d'envoi de ce forum, qui rassemble des représentants de l'Union africaine, de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, des pays voisins, des organismes des Nations Unies et des donateurs. Il a été décidé que le Forum se réunirait régulièrement pour se concerter sur les moyens d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement afin de consolider la paix et de promouvoir le relèvement et le développement au Burundi. En outre, des réunions plénières se tiendraient périodiquement avec la participation de tous les partenaires internationaux intéressés. Le Forum pourrait aussi servir d'interlocuteur avec la commission de consolidation de la paix qui devrait être créée en décembre, si le Burundi devait faire partie des premiers cas soumis à son examen.

Mission du Conseil de sécurité

16. Une mission s'est rendue à Bujumbura les 8 et 9 novembre dans le cadre de la sixième visite du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs depuis 2000. Elle s'est entretenue avec le Président Nkurunziza et a tenu des consultations avec une délégation gouvernementale conduite par le Ministre des relations extérieures et de la coopération. Elle a également rencontré les dirigeants des principaux partis politiques représentés au Parlement et des organisations de la société civile qui travaillent à la réforme de la justice transitionnelle et du pouvoir judiciaire. Tout en félicitant la population et le Gouvernement burundais pour le transfert pacifique des pouvoirs à un gouvernement élu, la mission a encouragé toutes les parties intéressées à continuer d'œuvrer ensemble dans un esprit de dialogue et de consensus et à respecter le principe du partage du pouvoir consacré dans la Constitution. Elle a pris note des défis que le Gouvernement devait relever pendant la période de transition en s'employant à consolider la paix et l'a engagé à définir ses priorités pour l'avenir. Soulignant l'engagement constant de la communauté internationale, et de l'ONU en particulier, d'aider les autorités burundaises à consolider les résultats du processus de paix, la mission a fait valoir que le Burundi aurait beaucoup à gagner de l'appui de la commission de consolidation de la paix, une fois celle-ci créée.

17. Pour sa part, le Gouvernement burundais a indiqué que la reconstruction, le développement, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le retour des réfugiés constituaient ses principales priorités et que l'ONU devrait principalement s'employer à fournir une aide à la reconstruction et au développement. La mission a pris note des priorités et des principes définis par le Gouvernement en ce qui concerne la façon dont la communauté internationale devrait appuyer ses efforts

dans cette nouvelle phase de consolidation de la paix. Elle a toutefois mis en garde contre un retrait hâtif de l'ONUB. Le Gouvernement s'est engagé à continuer d'examiner avec l'ONU les modalités du retrait de l'Opération, en acceptant que celui-ci se fasse de façon graduelle et progressive.

IV. Conditions de sécurité

18. Au cours de la période à l'examen, les conditions de sécurité dans la plupart des régions du pays sont restées stables dans l'ensemble. Toutefois, les attaques menées par les FNL et les heurts entre des éléments de la Force de défense nationale et des FNL ont augmenté dans les provinces de l'ouest. La population, des provinces de Bujumbura rural et de Bubanza en particulier, a donc continué à faire l'objet d'actes de violence et d'intimidation. Par ailleurs, des taux de criminalité élevés ont été signalés dans l'ensemble du pays. Les actions menées dans le cadre de leur désarmement par des personnes qui appartiendraient au mouvement des Gardiens de la paix ont également suscité des troubles dans certaines zones.

V. Défis à relever

19. Des progrès considérables ont été accomplis au Burundi et l'heureuse conclusion du processus de transition représente un jalon important. L'installation du Gouvernement démocratiquement élu a modifié la situation dans le pays et créé de nouvelles possibilités de coopération avec les partenaires internationaux en vue d'exploiter les bons résultats obtenus jusqu'à présent. La situation reste cependant fragile et la mission d'évaluation (voir plus haut, par. 2 et 3) a examiné un certain nombre des défis gigantesques qui devront être relevés d'urgence pour que la stabilité soit rétablie.

A. Principaux problèmes relatifs à la sécurité

1. Participation des Forces nationales de libération au processus de paix

20. Les FNL, qui opèrent comme un groupe armé rebelle, continuent de faire peser une lourde menace sur la sécurité, en particulier dans les provinces de l'ouest, et constitue le principal obstacle à la réalisation d'une paix globale au Burundi. Outre les graves répercussions sur la population civile de la poursuite des heurts entre la Force de défense nationale et les FNL, les mesures de sécurité spéciales prises dans les provinces concernées, y compris la poursuite des couvre-feux, ont des effets néfastes sur les activités de relèvement économique. Le règlement de la question des FNL, qui passerait de préférence par a) la conclusion d'un accord de cessez-le-feu global, b) le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants du groupe et c) la participation de ce dernier au processus de paix, contribuera de façon cruciale au rétablissement de la paix dans tout le territoire national. Faute de quoi, si l'on continuait à n'enregistrer aucun progrès, il pourrait être nécessaire d'adopter toute une série de dispositions complémentaires, dont des mesures plus énergiques à l'encontre des éléments intransigeants.

2. Renforcement de la capacité du secteur de la sécurité

21. La réforme de ce secteur et le renforcement de la capacité de la Force de défense nationale et de la Police nationale contribueront de façon essentielle au maintien effectif de la sécurité dans l'ensemble du pays. Certains progrès ont été réalisés à cet égard, le Gouvernement ayant indiqué son intention de mettre en place des forces armées nationales qui soient viables, pleinement intégrées, professionnelles et apolitiques et un service de police capable d'assurer la sécurité externe et interne, sous autorité civile et dans le respect des règles relatives aux droits de l'homme. Toutefois, le Gouvernement n'a toujours pas élaboré de programme complet de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. Le Parlement doit adopter la législation soumise par le Gouvernement sur le statut du personnel des forces armées et de la police nationale, y compris les mesures voulues pour porter la solde des militaires au niveau des traitements versés dans la région.

22. Après un processus de réinsertion réussi, la Force de défense nationale comprend désormais quelque 33 000 hommes et le Gouvernement s'est engagé à en ramener les effectifs à 25 000 d'ici décembre 2007. Au moins 2 500 militaires devront être démobilisés avant la fin de 2005 dans le cadre du Programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration exécuté par le Gouvernement. Il importera que la Force soit progressivement ramenée à une taille qui soit financièrement viable.

23. Le Ministre de la défense et des anciens combattants a signalé à la mission d'évaluation d'autres défis importants que la Force de défense nationale devra relever, à savoir : la pénurie de logement, les niveaux disparates de formation, l'absence de matériel, en particulier dans les provinces, et l'insuffisance générale de ressources. Plusieurs donateurs internationaux ont fourni un certain appui à la Force pour ce qui est de la formation de base, du renforcement des capacités de direction et de gestion et de l'amélioration des logements, mais une aide durable et globale reste nécessaire, notamment dans les domaines de la formation spécialisée, du matériel et de l'infrastructure des communications.

Police nationale

24. Des progrès notables ont été enregistrés dans la création d'une force intégrée de police nationale. Il s'agit notamment de l'incorporation dans la Police nationale d'environ 20 000 officiers, dont 1 012 femmes, venant de cinq institutions de police différentes, des anciennes Forces armées burundaises et des partis politiques et mouvements armés; de l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle et hiérarchique; et de la nomination d'une direction intégrée. Depuis le mois de mai, l'ONUB a certifié 192 des 284 participants à un programme de « formation des formateurs » élaboré par ses soins à l'intention de la Police nationale. Depuis août, en coopération avec l'organisation non gouvernementale « RCN Justice et démocratie », elle a formé 183 fonctionnaires de police aux enquêtes pénales et aux activités de police scientifique. Sur la base des modules mis au point par l'Opération, un programme de formation de trois mois destiné à 2 300 fonctionnaires de la Police nationale a commencé à être exécuté en octobre, par 140 des formateurs récemment agréés, dans 24 centres de formation du pays. Par ailleurs, plusieurs donateurs contribuent au renforcement de la Police nationale dans les domaines de la logistique et de la formation des cadres.

25. Par ailleurs, la Police nationale continue d'être aux prises avec un certain nombre de problèmes qui restreignent son efficacité (manque d'expérience de nombreux nouveaux fonctionnaires, absence généralisée de formation et grande pénurie de matériels et de moyens logistiques), et ne pourront être réglés qu'avec l'aide soutenue des donateurs.

3. Achèvement du désarmement et de la démobilisation et progrès dans la réinsertion des ex-combattants

26. D'importants progrès ont été enregistrés dans le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Au 16 octobre, 17 459 anciens combattants des ex-Forces armées burundaises et membres des partis politiques et mouvements armés ont été démobilisés, dont 3 007 enfants et 482 femmes.

27. Au 10 octobre, le Gouvernement avait désarmé 2 849 membres des Gardiens de la paix et 1 704 combattants militants et leur avait versé des indemnités, mais le processus a été interrompu à plusieurs reprises en raison de problèmes concernant l'exactitude des listes des Gardiens de la paix, avant d'être de nouveau suspendu à la mi-octobre. Cette mesure a entraîné des protestations, y compris des manifestations et l'édification de barrages routiers, qui ont été source d'insécurité dans plusieurs zones du pays. Le Ministère de la défense et des anciens combattants a dépêché des équipes de vérification pour examiner les listes des Gardiens et le processus de démobilisation et d'indemnisation ne devrait pas s'achever avant mars 2006.

Désarmement des civils

28. La détention de nombreuses armes légères par la population du Burundi et le trafic transfrontière font peser une menace importante sur les efforts visant à réduire le crime et le banditisme et à rétablir la paix dans le pays. En avril, le Gouvernement de transition a créé la Commission nationale pour le désarmement des civils pour régler ce problème, mais peu de progrès ont été enregistrés à ce jour.

Réinsertion et réinstallation

29. Le versement échelonné sur une période de dix mois de primes de réinsertion aux ex-combattants s'est déroulé sans encombre dans le cadre du Programme national de désarmement, réinstallation et réinsertion, financé par la Banque mondiale et des donateurs au titre du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs. Toutefois, la fourniture d'une aide à la réinsertion par le biais de la Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réinstallation n'a commencé que récemment.

30. Le nombre de projets d'appui à la réintégration exécutés par les partenaires opérationnels, dans les domaines notamment de la formation professionnelle, de la création de petites entreprises, des activités génératrices de revenu, de l'accès à l'éducation secondaire et tertiaire et de l'orientation professionnelle, reste à ce jour limité. Il devrait toutefois augmenter considérablement d'ici la fin de l'année. Le projet de démobilisation, réinsertion et prévention du recrutement, exécuté conjointement par l'UNICEF et la Structure nationale en faveur des enfants soldats, et financé par les donateurs au titre du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion, a également permis d'apporter une aide aux enfants liés aux forces combattantes.

4. Réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays

31. Le retour attendu de très nombreux réfugiés et personnes déplacées dans leur région d'origine au cours des prochains mois et leur réinsertion posent d'énormes problèmes pour le Gouvernement et les partenaires internationaux. Grâce aux importants progrès politiques enregistrés dans le pays, à l'amélioration des conditions de sécurité et au renforcement de la confiance du fait de la présence militaire de l'ONUB dans les zones de retour, le nombre de réfugiés regagnant leur foyer a triplé au cours des quatre derniers mois, dépassant les 18 000 en octobre, portant ainsi à plus de 60 000 le nombre des rapatriés depuis le début de 2005. Il reste encore 426 521 réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en République démocratique du Congo. Le nombre de personnes hébergées sur des sites réservés aux personnes déplacées a été ramené de 145 000 dans 170 sites en 2004 à 117 000 dans 160 sites en 2005. Les retours de personnes déplacées se sont poursuivis depuis le début de 2004, en particulier dans les provinces du sud et devrait augmenter en 2006. Beaucoup de personnes déplacées et de réfugiés sont rentrés dans des régions dévastées par la guerre, pour retrouver leurs maisons détruites et leurs terres occupées, ce qui provoque souvent des litiges. La situation des femmes qui rentrent chez elles, les veuves en particulier, est compliquée par la législation qui ne garantit pas suffisamment leurs droits de succession et d'accès à la terre. Le HCR, le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies continuent d'apporter une aide de base aux personnes qui rentrent chez elles, notamment dans les domaines de l'alimentation, du logement, de l'éducation et de la santé.

32. Si les bonnes conditions de sécurité se maintiennent, le HCR estime que 150 000 à 390 000 réfugiés pourraient être rapatriés en 2006, ce qui fera peser une énorme pression sur la situation déjà fragile des zones de rapatriement et ne pourra qu'accroître les risques de litiges concernant les biens, la propriété foncière, l'accès à la terre et des ressources déjà insuffisantes. En outre, conformément au plan conjoint d'intervention d'urgence HCR-ONUB concernant ce qui devrait être la plus grande opération du Haut Commissariat pour 2006, le succès d'un rapatriement à grande échelle de réfugiés dépendra de l'existence d'importants moyens logistiques, y compris la réparation des axes empruntés par les personnes qui entrent chez elles ainsi que la mise à disposition des moyens de transport voulus. Des ressources suffisantes seront également nécessaires pour assurer la sécurité du personnel humanitaire qui appuiera ces retours, y compris dans la quinzaine de camps de transit que le HCR compte ouvrir au début de 2006.

5. Aspects régionaux

33. La situation explosive dans certaines zones frontalières (notamment le long de la frontière avec l'est de la RDC) où des groupes armés continuent à opérer, menace la stabilité dans le pays. Selon certaines sources, des éléments des FNL, des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et des éléments armés congolais continueraient de faire illégalement l'aller-retour entre le Burundi et la RDC. Par ailleurs, le trafic transfrontières d'armes et de ressources naturelles et d'autres activités criminelles se poursuivent. Le renforcement des postes de l'armée et de la police nationales dans les régions frontalières, en particulier les provinces de Bujumbura Rural et de Cibitoké, a permis d'accroître la capacité du Gouvernement de contrôler un tant soit peu la situation; toutefois, ces postes restent vulnérables

aux attaques des FNL. Comme l'a démontré la crise de Bukavu en juin 2004, une explosion de violence dans les Kivus pourrait avoir des répercussions au Burundi, y compris l'afflux d'un nombre important de réfugiés. Les alliances que pourraient conclure les divers groupes armés menacent aussi la stabilité dans la région. Le Gouvernement burundais a exprimé cette crainte en novembre, après avoir appris que les FDLR, les FNL et les Maï-Maï envisageaient de mener conjointement des incursions au Burundi et au Rwanda. Les chances d'assurer la stabilité partout dans le pays seraient renforcées si la RDC parvenait à asseoir son autorité dans les Kivus, notamment en s'efforçant de juguler les activités des groupes armés, et si le Gouvernement burundais améliorerait son contrôle des frontières.

34. L'afflux de demandeurs d'asile rwandais reste préoccupant et pourrait entraîner des frictions dans les zones frontalières du nord. Le nombre de ceux qui entrent dans le pays a considérablement diminué au cours des derniers mois, mais le HCR a indiqué que 3 764 demandeurs d'asile rwandais se trouvaient au Burundi au 15 octobre. À la demande du Haut Commissariat, le Gouvernement a assigné un site dans la province de Ngozi pour loger provisoirement les intéressés, tout en demandant l'appui du HCR pour éclaircir au cas par cas leur situation. Par ailleurs, le HCR, le Programme alimentaire mondial et des organisations non gouvernementales continuent de fournir des services d'assistance de base.

B. Autres défis majeurs

35. S'il est vrai que les progrès énumérés ci-dessus en ce qui concerne la sécurité pourraient suffire à mesurer le retour à la normale au Burundi, la mission d'évaluation n'en a pas moins examiné d'autres problèmes importants, qui devront être réglés rapidement si l'on veut parvenir à une paix durable dans le pays.

1. Promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance et renforcement de l'administration publique

36. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/2005/586), la composition du Cabinet et du Parlement est dans l'ensemble conforme à la Constitution pour ce qui est de la représentation des ethnies et des femmes. Ce qui n'est pas complètement le cas pour les partis politiques représentés dans le Cabinet. Il importe que le nouveau Gouvernement fasse en sorte que les équilibres prévus dans la Constitution soient maintenus et que les processus politiques (consultatifs et décisionnels) soient aussi larges que possible et ouverts au plus grand nombre. De plus, une gouvernance transparente et responsable contribuerait à apaiser les craintes que les divers acteurs politiques nationaux pourraient avoir à ce stade précoce du relèvement et de la réconciliation du pays, qui sort de longues années de conflit.

37. Comme le veut l'Accord d'Arusha, pour assurer une paix durable et le développement socioéconomique, les institutions de l'État doivent être en mesure d'assurer effectivement des services de base dans l'ensemble du pays et de favoriser la reprise et le développement. La réforme de l'administration publique est nécessaire pour mettre en place un corps d'agents de la fonction publique qui soit professionnel, non partisan et équilibré sur le plan de la représentation des ethnies. En avril, le Gouvernement de transition a lancé le processus de réforme de l'administration et de décentralisation au niveau local en promulguant une loi

communale. Une politique de décentralisation nationale doit encore être élaborée et appliquée sur la base de cette loi. Il faut également procéder à un examen complet des procédures et pratiques de la fonction publique. Un autre domaine essentiel défini par le Gouvernement est l'application d'un véritable programme de lutte contre la corruption et de renforcement de la gouvernance économique pour assurer la transparence et la responsabilité concernant la gestion des recettes de l'État, dans le cadre des efforts visant à renforcer le respect de l'état de droit, à attirer l'investissement international et à promouvoir le développement.

38. En collaboration avec les partenaires internationaux, le Gouvernement élabore et exécute des programmes de réforme de l'administration publique, de décentralisation et de renforcement des capacités institutionnelles. Un programme de formation des administrateurs de conseil communal a été lancé et il est également prévu de renforcer les capacités des membres nouvellement élus de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que celles des gouverneurs des provinces.

2. Renforcement de l'état de droit

39. L'efficacité de l'appareil judiciaire est fortement compromise par le manque de ressources, de moyens matériels et de personnel qualifié. Quelques réformes judiciaires et pénitentiaires ont été mises en œuvre par le Gouvernement de transition, notamment la refonte des juridictions supérieures qui s'est traduite par la promotion collective de quelque 70 magistrats hutus, mais rares ont été les mesures prises pour corriger le déséquilibre ethnique de l'institution. Les juges et les procureurs continuent de travailler dans des conditions d'emploi très médiocres, notamment sur la plan salarial.

40. Ces piètres conditions de fonctionnement ont pour résultat une grave surpopulation des prisons, des centaines d'accusés restant en détention provisoire. Le système pénitentiaire est en très mauvais état, les installations sont dépassées, on manque de personnel bien formé, les conditions d'emprisonnement sont en deçà des normes minimales et l'on n'a pas les moyens de pourvoir aux besoins alimentaires fondamentaux des prisonniers. La récente création d'une police des prisons ajoute une nouvelle difficulté dans la mesure où ce personnel n'a pas été formé aux exigences de la sécurité et des autres fonctions pénitentiaires.

41. Alors que la justice pénale a à jouer un rôle majeur dans la consolidation de la paix, le soutien international qui lui est apporté reste minimal au regard de l'aide technique et financière substantielle qu'il faudrait lui accorder.

3. Respect des droits de l'homme

42. La situation des droits de l'homme reste au Burundi dominée par les violations dont la population civile est victime, surtout dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura rural et Bubanza, en raison de la poursuite du conflit armé avec les FNL. Beaucoup d'assassinats ciblés, d'enlèvements, de pillages et de déprédations sont imputés aux FNL et l'ONUB a pu d'autre part confirmer les informations de plus en plus nombreuses qui font état de violations graves fréquemment perpétrées par la Force de défense nationale et les autres forces de sécurité gouvernementales, violations dont se sont plaintes des organisations de défense des droits de l'homme nationales et internationales. On citera notamment les exécutions sommaires, les tortures, les pillages, les déprédations, le travail forcé et les arrestations et mises en détention préventive, dont sont souvent victimes les

personnes soupçonnées de soutenir les FNL. Il est rarement procédé à une enquête dans ces cas-là, ce qui ne fait que perpétuer le climat d'impunité.

43. Le Président Nkurunziza a déclaré que les droits de l'homme étaient une considération primordiale pour son gouvernement. Parmi les grandes mesures à prendre d'abord, il faudrait procéder à une réforme juridique pour aligner la législation nationale sur les conventions internationales relatives aux droits de l'homme que le Burundi a ratifiées, renforcer les capacités et élaborer un plan d'action pour protéger et promouvoir les droits de l'homme aux niveaux national et provincial. La consolidation de l'appareil judiciaire est indispensable à la protection des droits de l'homme et au passage de la culture de l'impunité aux enquêtes et poursuites systématiques contre les auteurs de violations. L'importance des violences sexuelles dans le pays devrait aussi amener à réviser à titre prioritaire la législation réprimant le viol, les sévices sexuels et les violences sexistes.

4. Mécanismes judiciaires de transition

44. La création d'une commission nationale de la vérité et d'une chambre spéciale dans l'appareil judiciaire burundais, initiative approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1606 (2005) sera décisive en ce qu'elle permettra de régler la question des crimes passés, de jeter les bases de la réconciliation et de faire disparaître le climat d'impunité. La mise en place de ces mécanismes doit s'inscrire dans un effort plus général de consolidation du système judiciaire burundais.

45. Comme je l'indiquais dans ma lettre au Président du Conseil de sécurité du 12 octobre (S/2005/644), le Gouvernement s'est dit en principe favorable à la création de ces deux instances et il vient de nommer une équipe qui étudiera les modalités de leur mise en place avec l'ONU. Une équipe des Nations Unies devrait d'ailleurs se rendre au Burundi au début de 2006. Dans l'entre-temps, le Haut Commissariat pour les droits de l'homme a recommandé de lancer à l'échelle nationale une campagne d'information, d'enclencher un processus national de consultation et de tenir une conférence nationale sur l'appareil judiciaire de transition.

5. Difficultés humanitaires et perspectives économiques et sociales

Difficultés humanitaires

46. Les conditions de vie sont extrêmement difficiles pour la majorité de la population, dont 68 % vivent au-dessous du seuil de pauvreté; 90 % des Burundais tirent leur subsistance de l'agriculture, mais trois années consécutives de sécheresse et la chute de la productivité agricole ont rejeté près de 100 000 familles dans la précarité alimentaire. Depuis janvier, le PAM a distribué 45 800 tonnes de vivres à 1,3 million de bénéficiaires. Pour sa part, la FAO et ses partenaires ont distribué des semences et des instruments aratoires à 600 000 familles. L'action humanitaire a cependant du mal à atteindre les provinces de l'ouest à cause des violences liées aux FNL, qui ont également provoqué des déplacements temporaires de population dans ces régions. Le prolongement de la crise humanitaire fait qu'il sera prioritaire pour l'ONU de mettre en place en 2006 un observatoire humanitaire fiable et de distribuer des secours.

Difficultés du relèvement et du développement

47. Le Burundi, qui est classé en 2005 au cent soixante-neuvième rang des 177 pays cités dans l'indice du développement humain du PNUD, doit faire face à ce défi majeur que représente le relèvement national. Le Gouvernement met la dernière main à un programme à court terme de restauration accélérée qui devrait se centrer sur l'amélioration des conditions de sécurité, la stabilisation de la société et la fourniture des services sociaux de base. En attendant, l'ONU achève l'élaboration de sa stratégie de soutien de ce programme, qui visera à faciliter le passage de la phase des secours à celle du développement.

48. Secondé par la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux, le Gouvernement burundais doit également achever la rédaction avant la fin de 2005 de la version complète de son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui présentera six volets : paix et gouvernance démocratique; réinsertion économique des victimes du conflit et groupes défavorisés; promotion du secteur privé; mise en valeur des ressources humaines; VIH/sida; promotion de la femme dans le développement.

49. Le Gouvernement est en voie de mettre sur pied une commission nationale de coordination de l'aide, qui sera appuyée par des groupes de travail techniques communs où siègeront l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires du développement. Il faudra que le soutien financier international soit à la fois constant et plus abondant pour que le programme de restauration accélérée et la stratégie pour la réduction de la pauvreté soient effectivement mis en œuvre.

Conjoncture économique

50. Des années de conflits ont eu des conséquences catastrophiques pour l'économie burundaise. Le produit national brut par habitant est passé de 214 dollars en 1992 à 110 dollars en 2002. Le Gouvernement de transition a lancé un train de réformes macroéconomiques dont il poursuit la réalisation dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, du Fonds monétaire international. Depuis 2001, l'économie donne des signes d'amélioration, par exemple le produit intérieur brut par habitant, de 2004, est en augmentation de 5,1 %.

51. Le Burundi subit le poids d'une dette très lourde qu'il faut alléger d'urgence pour relancer l'économie et faire reculer la pauvreté. Des résultats soutenus et satisfaisants dans le cadre de la Facilité du FMI et un an de succès dans la réalisation des valeurs cibles du Document de stratégie de réduction de la pauvreté permettraient au pays de réduire d'ici à 2007 le service de sa dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés de la Banque mondiale.

52. L'agriculture, qui représente la moitié du PIB et 80 % des recettes d'exportation, restera vraisemblablement le moteur essentiel de la croissance économique à moyen terme. Les cultures commerciales dominantes sont le café, le thé et le coton, le premier représentant à peu près la moitié des exportations. La libéralisation du secteur du café a progressé et les petites entreprises agroalimentaires présentent un bon potentiel de développement. Mais les difficultés de la distribution d'électricité gênent considérablement l'activité économique. La stagnation du secteur privé et le manque de diversification ajoutent des difficultés supplémentaires, sans parler de la faiblesse du secteur financier.

Terres

53. Le Burundi est l'un des pays du monde les plus densément peuplés et litiges fonciers et inégalités sociales sont au cœur des conflits que connaît le pays. Comme on l'a déjà dit, ces conflits ne pourront que s'intensifier avec le retour et la réinstallation d'une population nombreuse, et s'aviver encore en raison de la baisse de la productivité agricole et de la réduction considérable de la superficie des parcelles familiales. Le Ministère de la justice a indiqué à la mission d'évaluation que le Gouvernement considérait comme prioritaire le règlement des problèmes agraires. Cependant, la pression démographique oblige à trouver de nouvelles sources de revenus pour les communautés rurales afin de soulager les terres et de relâcher la sujétion à l'agriculture. Le 11 novembre, le Gouvernement burundais a annoncé qu'il instituerait une commission nationale des questions foncières et des droits de propriété.

Mines et restes explosifs de guerre

54. Les mines et les restes explosifs de guerre empêchent toujours la libre circulation des personnes, le retour sans risque des réfugiés et déplacés, la mise en valeur des terres et l'activité agricole, notamment le long des frontières avec la Tanzanie et le Congo. Mais le travail de déminage et de neutralisation des restes explosifs butte sur le fait qu'il n'y a pas de relevés de minage. Une enquête lancée à l'échelle du pays au niveau des communautés est en cours pour déterminer la nature, la portée et l'étendue exacte de ce problème, sous l'égide de l'ONU et en collaboration avec les administrations publiques et les organisations non gouvernementales; elle devrait être achevée d'ici à février 2006.

VI. Rôle de la Mission dans la phase suivante

55. Au cours de leurs entretiens avec la mission d'évaluation, les membres du Gouvernement burundais ont exprimé leur gratitude pour le rôle indispensable qu'avait joué l'ONUB dans les élections et dans la réussite de la transition. Ils considéraient que la sécurité avait été restaurée dans la plupart des régions et que le soutien international, notamment celui de l'ONU, devait s'axer dorénavant sur la création d'institutions et le relèvement, la reconstruction et le développement. Le Gouvernement a donc fait savoir qu'il était en faveur du retrait prochain de la composante militaire de l'ONUB, tout en reconnaissant l'importance du rôle que celle-ci continuerait de jouer en secondant ses efforts dans d'autres domaines critiques.

56. Un groupe de travail technique commun Gouvernement-ONUB a procédé à Bujumbura, entre le 4 et le 14 novembre, à des consultations approfondies sur la nature du rôle de l'ONUB dans la phase suivante. Ces consultations ont notamment porté sur les difficultés principales que présentait la consolidation de la paix, et l'ONUB et les autres partenaires des Nations Unies ont défini les domaines relevant du mandat de la Mission dans lesquels le soutien de l'ONUB pouvait encore être très utile. Le Gouvernement burundais n'en a pas moins insisté sur le fait qu'il préférerait voir l'ONUB se dégager dès que possible du domaine militaire et de celui de la police. Pour le reste, il estimait que l'équipe de pays de l'ONU et les autres partenaires internationaux pourraient progressivement prendre en charge les autres secteurs d'activité en 2006.

Retrait progressif de la composante militaire

57. Sur ce plan, le Gouvernement a fait savoir que la Force de défense nationale et la Police nationale burundaise étaient prêtes à prendre la responsabilité de la sécurité et a insisté sur le fait que les forces nationales pourraient assumer à bref délai toutes les fonctions incombant à l'ONUB dans ce domaine dans les 14 provinces où il considérait que la sécurité générale avait été restaurée et où la plupart des réfugiés devaient faire retour. Selon le Gouvernement encore, cela signifiait qu'il assurerait la sécurité du personnel du HCR, du PAM et des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales de secours humanitaires et d'aide aux réfugiés, et qu'il s'occuperait aussi de l'appui logistique et des transports que supposait le retour massif des réfugiés ainsi que de la sécurité des centres de démobilisation.

58. Dans cette hypothèse, et étant entendu que l'utilité de la présence militaire de l'ONUB fera toujours l'objet d'une évaluation attentive à laquelle le Gouvernement collaborera étroitement, il est proposé de commencer à réduire la présence militaire de l'ONUB en décembre, en retirant un contingent national. Le retrait progressif de deux bataillons, d'un hôpital de niveau II et d'une unité aérienne des provinces de Kirundo, Ngozi, Cankuzo, Ruyigi, Rutana, Makamba, Gitega, Karuzi et Muyinga pourrait être achevé entre avril et juin 2006. Les soldats seraient également retirés ou redéployés de Mwaro, Muramvya et Bururi pendant la même période. Au total, la réduction serait de 2 000 personnes, soit 40 % de l'effectif militaire autorisé de l'ONUB. Il est également proposé de réduire le nombre d'observateurs militaires, dont l'effectif passerait de 200 à 120 personnes avant la fin du mois d'avril 2006.

59. Cela fait, les forces restantes resteraient déployées à titre temporaire dans les trois provinces frontalières où les FNL restent actives, à savoir Bujumbura rural (y compris la capitale), Bubanza et Cibitoké. Des opérations mobiles dans la région et des patrouilles actives bien visibles permettraient à l'ONUB de continuer à contrôler et améliorer les conditions de sécurité le long de la frontière avec la République démocratique du Congo, notamment sur le lac Tanganyika, et de lutter activement contre la contrebande, en étroite collaboration avec la Force de défense nationale et la MONUC. Un mécanisme de coordination FDN-ONUB serait mis en place pour organiser l'appui au contrôle des frontières et le transfert progressif de toutes les responsabilités en matière de sécurité de la force de l'ONUB à la police et à l'armée nationales, notamment en ce qui concerne la protection des civils dans les provinces ci-dessus mentionnées. L'ONUB fournirait également, dans les limites des ressources disponibles, un appui logistique au HCR et au PAM au moment du retour des réfugiés.

60. À la demande du Gouvernement, il est donc envisagé d'achever le retrait de la force de l'ONUB pendant le deuxième semestre de 2006; un plan détaillé de rapatriement des 3 000 soldats restants serait mis au point après l'évaluation à laquelle devraient procéder ensemble l'ONUB et la Force de défense nationale en janvier 2006, plan que j'ai l'intention de porter à l'attention du Conseil de sécurité dans mon prochain rapport, en février 2006.

61. D'ici là, la force de l'ONUB continuera d'assurer dans les zones où elle est déployée la protection du personnel, des installations et du matériel de l'Opération ainsi que la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, et de soutenir le Gouvernement dans ses activités de déminage et de création institutionnelles.

Police

62. Selon les plans qu'elle a mis au point en consultation avec le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, l'ONUB continuerait d'aider le Gouvernement à régler les problèmes immédiats auxquels fait face la PNB, sur le plan notamment de la formation.

63. Dans ce dernier domaine, l'ONUB continuerait d'administrer avec les spécialistes nationaux des programmes de formation spécialisée à l'aide des 40 manuels du policier mis au point par la Mission. La formation renforcerait aussi les compétences de la police en matière de crimes sexuels et sexistes. Les modules de formation aux droits de l'homme mis au point avec la composante droits de l'homme de l'ONUB seraient également utilisés.

64. À la demande également du Gouvernement, il est envisagé de réduire la composante police de l'ONUB, 120 personnes actuellement, à un corps de 15 formateurs avant la fin de mars 2006. Les policiers restants seraient en poste à Bujumbura.

Autres domaines

65. Le Gouvernement a indiqué que l'ONUB pourrait jouer un grand rôle dans le contrôle de l'accord de cessez-le-feu qui serait éventuellement conclu avec les FNL, dans les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, dans la réforme déjà engagée du secteur de la sécurité, et dans le contrôle et la promotion des droits de l'homme, notamment grâce à des activités de création institutionnelle. Il a aussi demandé l'appui de l'ONUB pour l'appareil judiciaire de transition, notamment la création de la commission de vérité et réconciliation et de la chambre spéciale. On prévoit au stade actuel que beaucoup des fonctions mentionnées ci-dessus pourraient être soit achevées, soit maintenues dans le cadre d'autres programmes d'aide bilatérale et multilatérale avant la fin de 2006.

VII. Aspects financiers

66. Dans sa résolution 59/15 B du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 292,3 millions de dollars pour l'ONUB pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. Au 30 septembre 2005, les contributions annoncées mais non versées au compte spécial de l'ONUB représentaient 112,2 millions de dollars. À cette même date, les contributions à toutes les opérations de maintien de la paix non acquittées représentaient au total 2 193 000 dollars.

VIII. Observations

67. Dans les cinq années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord d'Arusha, les Burundais ont avancé à grands pas sur la voie d'une paix durable. Ce résultat remarquable a été atteint grâce aux partenaires internationaux du Burundi, notamment l'Initiative régionale, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les divers donateurs. Depuis juin 2004, l'ONUB joue un rôle indispensable dans l'action entreprise pour faire aboutir la transition.

68. L'arrivée au pouvoir le 26 août d'un gouvernement élu est un jalon historique dans la consolidation de la paix. Aujourd'hui, un nouvel ordre constitutionnel est en place qui consacre le principe de l'équilibre ethnique et sexuel d'institutions démocratiquement élues. Le Parlement et les administrations locales, du niveau de la commune et de la colline se sont mis au travail. Parallèlement, l'amélioration des conditions de sécurité dans la plupart des régions du pays a provoqué le retour des réfugiés et amélioré les perspectives de relance économique.

69. Les succès remportés à ce jour ne sont pas négligeables, mais la situation d'ensemble reste très fragile, la consolidation de la paix se heurtant à des problèmes très pressants dans une nation qui a connu des décennies d'interminables conflits. Le Burundi est maintenant au seuil d'une nouvelle ère et la communauté internationale a appris les nombreuses leçons qu'elle pouvait tirer de l'histoire récente du maintien de la paix et du développement. Il faut maintenant redoubler d'efforts pour soutenir les Burundais et faire en sorte que les erreurs du passé ne se répètent pas.

70. L'une des priorités les plus pressantes dans l'immédiat est le conflit armé avec les FNL. J'encourage le Gouvernement burundais et ses partenaires internationaux et régionaux à dégager une conception commune de la solution à lui apporter. À cet égard, je me félicite des mesures prises par le Gouvernement pour entrer en pourparlers avec les FNL et je l'invite instamment à poursuivre dans cette voie, dans laquelle l'encourage aussi la communauté internationale. J'exhorte d'autre part les chefs des FNL à saisir cette occasion de participer au mouvement vers la paix. Ils doivent engager des négociations de bonne foi, sans retard ni condition préalable, pour trouver un accommodement permettant une fois pour toutes de faire taire les hostilités, comme les Burundais le méritent bien. Les efforts entrepris par le Gouvernement tanzanien pour amener les FNL à la table de négociation sont certes dignes d'éloges, mais si aucun progrès sensible n'est fait dans les semaines qui viennent, le Conseil de sécurité et les pays de la région pourraient vouloir prendre des mesures visant expressément ceux qui, parmi les dirigeants des FNL, continuent de s'opposer à une solution pacifique.

71. Il faut achever la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de l'armée et de la police nationales pour restaurer la stabilité et la sécurité dans tout le pays. Des progrès ont été réalisés, notamment grâce à la restructuration des deux forces par l'intégration d'anciens belligérants et la création d'une institution ethniquement équilibrée, une première depuis l'indépendance. Cependant, la Force de défense nationale et la Police nationale burundaise ont à surmonter une pénurie massive de matériel, de moyens logistiques, de logements, de moyens de transport et de formation. Il est capital d'apporter tout le soutien possible à l'action entreprise par le Gouvernement pour se doter d'une police et d'une armée plus professionnelles et placées sous une autorité civile. J'encourage le Gouvernement à déterminer d'urgence les domaines dans lesquels il a besoin d'aide et les donateurs à les examiner avec diligence et bienveillance pour l'aider à résorber ses déficits.

72. Une autre priorité est l'achèvement du travail de désarmement, de démobilisation et de réinsertion effective des combattants, qui ainsi ne mettront plus en péril la stabilité du pays. Le désarmement d'une population civile lourdement armée conditionnera d'autre part le succès de la lutte entreprise par le Gouvernement contre la criminalité et l'amélioration des conditions de sécurité dans tout le pays. Les autorités publiques devraient aussi prendre des mesures plus

efficaces pour régler le problème des passages de frontière illégaux en renforçant encore les contrôles aux limites du pays.

73. Après des dizaines d'années de conflit entre ethnies, la réconciliation et la disparition de l'impunité, qui permettront de demander des comptes pour les atrocités commises, sont les bases de la restauration nationale. Sur ce plan, l'ONU reste disposée à aider le Gouvernement à mettre sur pied la commission vérité et réconciliation et la chambre spéciale et à fournir l'aide nécessaire à leur fonctionnement comme mécanismes de réconciliation nationale et de régénération. Ce travail doit cependant s'intégrer dans une action plus large de consolidation de l'appareil pénal burundais. Je reste très préoccupé par la persistance, voire la multiplication, des violations des droits de l'homme dont sont victimes des civils innocents. J'invite instamment le Gouvernement à s'attaquer à ce problème à titre prioritaire et à veiller à ce que les auteurs soient traduits en justice.

74. Il est nécessaire et urgent de doter les institutions qui viennent d'être élues de moyens plus importants pour qu'elles fonctionnent plus efficacement et fournissent les services sociaux prévus. Les progrès de la décentralisation et le partage des pouvoirs prévu par la Constitution sont aussi des aspects importants de la consolidation de la paix.

75. En même temps, la vie économique et sociale traverse une crise aiguë dangereuse, alors que la population espère d'autant plus bénéficier des dividendes de la paix après les élections. L'afflux de centaines de milliers de déplacés et de réfugiés prévu pour les prochains mois soulève des problèmes majeurs sur le plan social et économique et sur celui de la sécurité, et suppose l'existence d'un programme effectif de réinstallation et des stratégies de relance axées sur les communautés. Le maintien et l'accroissement de l'aide internationale seront absolument décisifs pour le règlement de la grave crise humanitaire, notamment pour le financement des programmes de retour et de réinstallation de 2006 et l'effort de restauration, de reconstruction et de développement des autorités burundaises. Le Forum des partenaires du Burundi est le cadre qui aidera à cibler l'aide internationale dans la transparence et dans le respect des responsabilités.

76. Je me félicite de l'intention déclarée du Gouvernement de prendre des mesures de saine gouvernance politique et économique, notamment de lutter contre la corruption et de gérer les deniers publics de façon transparente et responsable. Cela est en effet indispensable à la souveraineté du pays, à l'autorité dont peut jouir le Gouvernement, à la confiance des donateurs et au relèvement et à la stabilité économiques et sociaux à long terme. Il faudra mettre en place des mécanismes propres à régler efficacement les problèmes de gouvernance.

77. Je comprends parfaitement que les dirigeants burundais veuillent s'affirmer après des années de crise profonde et je me félicite de l'intention déclarée du Gouvernement d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité du pays et de mener le mouvement face aux problèmes redoutables dont le présent rapport fait état. La position des hauts fonctionnaires burundais qui pensent que l'ONUB, et en particulier sa composante militaire, devraient quitter prochainement le pays se comprend aisément.

78. Je pense que l'ONUB ne doit pas rester sur place un jour de plus qu'il n'est nécessaire et que son retrait rapide permettrait à la communauté internationale de mettre ailleurs au service du maintien de la paix, dans la meilleure hypothèse, des

ressources dont on a toujours un besoin criant. Cependant, devant les énormes problèmes qui restent à régler, et l'absence générale de ressources pour les résoudre dont le présent rapport a fait état, je voudrais me faire l'écho de la prudence de la mission du Conseil de sécurité face à l'éventualité d'un retrait international hâtif ou prématuré, soucieux que les progrès inestimables réalisés par les Burundais ces dernières années ne soient mis en péril.

79. L'ONU est certes disposée à venir encore en aide au Gouvernement, comme l'explique la section VI ci-dessus, mais je lance un appel aux parties prenantes régionales et internationales, ainsi qu'aux donateurs internationaux pour qu'ils ne relâchent pas l'attachement qu'ils portent au Burundi pendant la prochaine phase critique, et même pour qu'ils renforcent leur aide sur le plan bilatéral et multilatéral. Ce dernier point est d'autant plus important que l'ONUB devrait cesser, à la demande du Gouvernement, l'essentiel de ses activités avant la fin de 2006. Tous les plans de retrait seront coordonnés étroitement avec le Gouvernement et ne seront pas mis en œuvre sans que celui-ci ait été consulté.

80. D'ici là, compte tenu des modifications qu'il est proposé d'apporter à l'effectif militaire de la Mission (voir ci-dessus, par. 57 à 60), je recommande de proroger de six mois au 31 mai 2006 le mandat de l'ONUB.

81. Pour terminer, je tiens à dire mon admiration aux femmes et aux hommes de l'ONUB qui, sous la direction de ma Représentante spéciale, M^{me} Carolyn McAskie, n'ont cessé de travailler inlassablement pour la paix. Ma gratitude va également à tout le personnel des organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux nombreux donateurs bilatéraux et multilatéraux dont la générosité a accompagné les pas en avant que le Burundi a déjà réalisés.
